



COMMISSION DEPARTEMENTALE DU STATUT DE L'ARBITRAGE DU 5 JUIN 2023

Membres présents : Alain OLLIVIER-HENRY ; Alain BERNARD ; Dominique DARCEL ; Hervé DOLEDEC ; Christophe GUYOT ; Joël LE SAGE ; Ludovic ROBIN.

Membre excusé :

Courriel club :

- Courriel de Taden SC concernant la situation du club au regard du Statut de l'Arbitrage, en 2^{ème} année d'infraction.
- La Commission constatant que l'arbitre du club n'a arbitré aucun match confirme la décision prise à savoir :
 - o Taden SC : 2^{ème} année d'infraction – 2 mutés en équipe A saison 2023/2024 et sanctions financières confirmées.

La Commission établit la liste des clubs en infraction en tenant compte des arbitres qui n'ont pas assuré leur nombre de matches.

Arbitres n'ayant pas assuré leur nombre de matches :

CLUBS DE LIGUE

- ROUXEL Benoit – Erquy US
- Le ROUX Saint Briec COBSP
- BASSET Arthur Dinan Léhon FC

CLUBS DE DISTRICT

- GUERIN Jean François – Lantic AS
- BOUVET Maxence – Plédéliac Hunaudaye US
- BRAIDA Ophélie – Trégastel CS

Clubs en infraction :

- La Commission dresse la liste des clubs en infraction. Voir tableaux en annexes.

Le Secrétaire de la Commission,

Alain BERNARD

Le Président de la Commission,

Alain OLLIVIER-HENRY